

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 3 DECEMBRE 2025**

Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 Octobre 2025 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT, Mr Julien RANCOULE.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

- De désigner comme unique opérateur économique titulaire de l'accord cadre :
TITULAIRE 1 : VEOLIA EAU – CGEO (COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS D'OCCITANIE) – ZAC Les Portes de l'Aéroport Parc PIOM – 562, Rue du Rajol – CS 18142 – 34131 MAUGUIO.

Etant précisé que ce titulaire se réserve le droit durant l'exécution du marché de confier à son sous-traitant déclaré, à savoir la société SARP MEDITERRANEE / SOMES – Agence de Carcassonne – 9, Rue de la Coustoune – ZI de la Bourriette – 11000 CARCASSONNE, tous types de prestations en lien avec l'accord-cadre, et que ce dernier pourra bénéficier d'un paiement direct.

Donnant lieu à des prestations d'hydrocurages et d'inspections télévisuelles des réseaux communaux d'eaux pluviales sur le territoire de la Commune de LIMOUX définies sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 00,00 €uros Hors Taxes.

Etant également précisé, que cet accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable une fois un an et/ou dans la limite de 40 000,00 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2025-0262)

- La déclaration de sous-traitance proposée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL SIGNAUX GIROD SUD – Agence de Carcassonne – 805, Rue Sébastien Vié – ZAE de Lanollier Sud – 11000 CARCASSONNE, et que le montant des prestations sous-traitées (pose de mobilier urbain) s'élève à la somme de 9 000,00 €uros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.
(Décision n° 2025-0263)

- La proposition commerciale établie par ANGIE LAFFONT – LOCATION MANEGE OCCITANIE (LE CARROUSEL) – 6, Chemin du Terroir – 09700 LE VERNET, relative à la location, le montage et le démontage d'attractions foraines installées sur la Place de République de LIMOUX durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An (Période allant du Mercredi 17 Décembre 2025 jusqu'au Dimanche 04 Janvier 2026)

(Décision n° 2025-0264)

- La proposition commerciale établie par la SAS AGORA MOBILIER URBAIN – Domaine de la Poste Royale – 37, Chemin de Mujolan – 34690 FABREGUE, relative à la fourniture et la livraison de supports vélos et de corbeilles rondes dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 842,84 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0265)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SARL AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – N° 15, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE, pour la location d'un écran géant (15 m²), d'une régie et de caméras tourelles nécessaires à la bonne organisation du Gala de MMA prévu le Samedi 29 Novembre 2025 au nouveau Pôle Culturel sis Avenue André Chénier à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 525,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0267)

- La proposition commerciale établie par la société CITYZ MEDIA – 131, Rue André Le Notre – 30900 NIMES, relative à l'acquisition de deux abris bus d'occasion pour les services techniques de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 000,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0268)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : Monsieur AZEM Francis – « En SALBY » - 1, Lieu-dit « Fontcroisette » - 11310 SAISSAC, pour la fourniture de sapins pour la décoration des différents bâtiments communaux à l'occasion des prochaines Fêtes de Noël et du Nouvel An et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 535,50 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0269)

- De passer, dans le cadre de ce Gala une convention avec l'association de Fight Club Occitan pour la prise en charge des frais de captation vidéo et la prise en charge des frais de tenue de cette manifestation dans le respect de la législation en vigueur et des règlements fédéraux et ainsi s'assurer de la qualité de la manifestation pour un montant total de 4 620,00 euros TTC.

(Décision n° 2025-0270)

- La proposition commerciale établie par la SAS Myd'l – 34, Boulevard Ornano – 93200 SAINT-DENIS, relative à la fourniture et la pose d'une plateforme monte-escalier pour la nouvelle Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 28 237,40 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0271)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SAS PYRAGRIC INDUSTRIE – 639, Avenue de l'Hippodrome – CS 50110 – 69141 RILLIEUX-LA-PAPE CEDEX, pour la fourniture et le tir de feux d'artifices pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An, prévus le 23 Décembre 2025 et le 30 Décembre 2025 sur le clocher de l'Eglise Saint Martin de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 000,00 Euros Hors Taxes comprenant : le prêt du matériel de tir, la fourniture et le transport des artifices, les frais d'assurance et la mise à disposition d'artificier(s) qualifié(s).

(Décision n° 2025-0272)

- De passer un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle « La Grande Parade » qui aura lieu Mardi 23 Décembre 2025, Place de la République à LIMOUX, avec la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise 6 Place du Sacré Cœur 12 230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son gérant Monsieur Thierry CADENET, pour un montant de 18 500 euros.

(Décision n° 2025-0274)

- De signer le nouveau Contrat de Service YPVE N° 103511 nécessaire au bon fonctionnement de la Police Municipale de LIMOUX, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SA YPOK dont le siège social est sis 9, Rue des Halles – 75001 PARIS.

Etant précisé dans un premier temps que le montant de la redevance annuelle forfaitaire révisable est fixé à la somme de 175,00 Euros Hors Taxes et que cette dernière comprend notamment :

- Une assistance téléphonique (support hotline) à l'utilisation du ou des logiciels ;
- Une maintenance corrective pour la correction des dysfonctionnements du ou des logiciels ;
- Une maintenance adaptative, évolutive et réglementaire pour des mises à niveau du ou des logiciels en fonction du contexte technique, commercial ou réglementaire ;
- Un hébergement des logiciels de la Personne Publique sur des serveurs d'YPOK ou sur ceux de la Personne Publique ;
- Une extension de Garantie Plus.

Puis dans un second temps, que ce Contrat de Service est entré en vigueur le 04 Mars 2025, pour se terminer le 31 Décembre 2028 (période de garantie du 04/03/2025 au 31/12/2025).

Et enfin dans un troisième et dernier temps, que l'une ou l'autre des parties peut, sur présentation à l'autre d'une notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, résilier le contrat en raison d'une violation substantielle d'une des obligations contractuelles par cette autre

partie, si celle-ci n'y a pas remédié dans les trois mois de la réception de cette notification. (Décision n° 2025-0275)

▪ De passer un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour un concert de la formation Les Enguirlandés qui aura lieu le Mardi 23 Décembre 2025, Place de la République à LIMOUX, avec l'Association ADAM ROCK, représentée par Madame Isabelle CAPRON, dont le siège social se trouve 20 Rue Amiral Rieunier 81000 ALBI, pour un montant de 1 350 €. (Décision n° 2025-0276)

▪ De passer, dans le cadre des Fêtes de Noël, un contrat de cession de droits de représentation à l'occasion du spectacle « Les lutins d'or et d'argent, Les Wadioui » qui aura lieu le Samedi 20 Décembre 2025, Place de la République à Limoux, avec la Compagnie « Clowns dans la sciure », représentée par sa Présidente Madame Françoise NALET, dont le siège social se trouve chez Mme COMES au 16 Route d'Eyne 66800 LLO, pour un montant de 2 680 euros.

(Décision n° 2025-0277)

▪ De passer un contrat de vente pour un concert de La Fanfare du Père Noël qui aura lieu le Mercredi 24 Décembre 2025 Place de la République à LIMOUX, avec l'Association Kiosque 1900, représentée par son Président Monsieur Marc THIBAUT, demeurant 15 Route d'Alaigne 11300 MALRAS, pour un montant de 1 000 €.

(Décision n° 2025-0278)

▪ De passer un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle pour un concert de la Fanfare La Belle Etoile qui aura lieu le Mardi 30 Décembre 2025, Place de la République à LIMOUX, avec ORPHEON PRODUCTION, sise 24 Route du Presbytère Lieu-dit Sayrac 31340 VILLEMUR SUR TARN, représenté par sa Présidente Madame Carole JOUTEAU, pour un montant de 1 600 €.

(Décision n° 2025-0279)

▪ De passer un contrat d'Engagement avec Monsieur Pierre SOUILLARD — 1 rue de la charité-11160 CAUNES MINERVOIS, relatif à l'animation de la soirée des Trophées des Sports édition 2025 qui se déroulera le Vendredi 21 Novembre 2025 au Pôle Culturel « LA TUILERIE » à LIMOUX, pour un montant de 400,00 euros.

(Décision n° 2025-0280)

▪ De passer un contrat de vente pour une animation avec le Père-Noël et 2 mascottes, le Dimanche 21 Décembre 2025, Place de la République à LIMOUX, avec l'Association Les Amis de Jo Bernard, représentée par Monsieur Alexandre COUDERC, demeurant 625, Route de la Pachinie 12350 LANUEJOULS, pour un montant de 950 euros.

(Décision n° 2025-0281)

▪ De passer un contrat d'engagement pour un concert qui aura lieu le Samedi 13 Décembre 2025 à LIMOUX, avec l'Association Banda Les Baladins, représentée par son Co-Président Monsieur Vincent AGASSE, demeurant 1 Chemin de Fontorbe 11170 VILLESPY, pour un montant de 1 000 €. (Décision n° 2025-0282)

▪ La proposition commerciale établie par la SARL EVOS – 82, Rue de Maubec – 31300 TOULOUSE, relative à la location de simulateurs de réalité virtuelle (Simulateur VR : Traîneau du Père Noël VR – 4 places + Simulateur : 360 ° VR pour la période du 19 au 25 Décembre 2025 et Simulateur VR : Bobsleigh Officiel – 2 Places + Simulateur VR : Scooter des Neiges VR pour la période du 26 Décembre 2025 au 04 Janvier 2026 et en plus la mise à disposition de 10 jeux en bois en libre-service + un Baby-Foot géant + 2 tables de Air Hockey pour la période allant du 19

Décembre 2025 au 04 Janvier 2026) dans le cadre des prochaines Fêtes de Noël et du Nouvel An organisées sur la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 14 220,00 euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0283)

- De signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec le SIVOM des Eaux du Limouxin à cette décision à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

(Décision n° 2025-0284)

- De signer la convention de mise à disposition du personnel avec le SIVOM des Eaux du Limouxin à cette décision à compter du 3 décembre 2025 jusqu'au 31 janvier 2026.

(Décision n° 2025-0285)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier de décos de Noël qui se déroulera le Dimanche 21 Décembre 2025, avec l'Atelier KATY Récup et Création, représenté par Madame Catherine SANTORINI, sis 7 Rue du Cougaing 11300 LIMOUX, pour un montant de 400€.

(Décision n° 2025-0286)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier pâtisseries qui se déroulera Dimanche 21 Décembre 2025, Place de la République à LIMOUX, avec ENTREMETS ET SAVEURS, Hameau de Rebelle 11240 MONTGRADAIL, représenté par Madame Katia BOULLIER, pour un montant de 500 €.

(Décision n° 2025-0287)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier peinture qui se déroulera Samedi 20 Décembre 2025, Place de la République avec l'Atelier Coquelicot, représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR située 1 Chemin Des Bausses 11300 VILLELONGUE D'AUDE, pour un montant de 400€.

(Décision n° 2025-0288)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier qui se déroulera le Mardi 23 Décembre 2025, avec l'Atelier Kseniya, représenté par Madame Oksana BORODINOVSKAYA, sis 11 Rue du Pont Neuf 11300 LIMOUX, pour un montant de 400€.

(Décision n° 2025-0289)

- De passer un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier de photos avec le Père Noël qui se déroulera le Dimanche 21 Décembre 2025, avec LIMOUX HAMES, représenté par Monsieur Didier DONNAT, sis 2c Avenue François Clamens 11300 LIMOUX, pour un montant de 1500€.

(Décision n° 2025-0290)

- D'accepter la proposition commerciale établie par la SAS AGORA MOBILIER URBAIN – Domaine de la Poste Royale – 37, Chemin de Mujolan – 34690 FABREGUE, relative à la fourniture et la livraison de supports vélos, de potelets, de barrières et de corbeilles rondes dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 9 428,50 euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0291)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La société LES MOULINS DE LA CATALOGNE – Z.E Nicolas Appert – 350, Avenue Georges Frêche – 11400 CASTELNAUDARY, pour la fourniture et la livraison de gâteaux « Le

Limos » dans le cadre du Gouter des Aînés organisé par la Commune de LIMOUX les 18, 19 et 20 Décembre 2025 à la Salle Elysée II, Promenade des Marronniers à LIMOUX et pour un montant total s'élevant à la somme de 2 405,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0292)

- De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (diverses prestations de gros-œuvre complémentaires) avec le groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMBIANTAGE – Mandataire : ESCOURROU Groupe – 545, Avenue Georges Guille – BP 50516 – 11009 CARCASSONNE Cedex, titulaire du Lot N° 1 – Gros œuvre, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 10 490,42 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 10,93 %.

Le nouveau montant du Lot N° 1 (pour l'ensemble des tranches) est désormais fixé à la somme de 106 498,01 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0293)

- De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (retrait tuyau amiante d'évacuation des eaux vannes) avec la SAS ROSALA – 5, Rue Jean MELIES – Z.I La Bouriette – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 2 - Couverture et Etanchéité, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 559,91 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 0,84 %.

Le nouveau montant du Lot N° 2 est désormais fixé à la somme de 67 512,27 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0294)

- De signer : Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (fourniture et pose de sol souple en PVC dans les Bureaux N° 1, N° 2 et le Bureau du Greffe) avec la SCOP ABADIE – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, titulaire du Lot N° 6 - Peinture, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de + 5 389,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 12,18 %. Le nouveau montant du Lot N° 6 (pour sa Tranche Ferme et sa Tranche Conditionnelle N° 1) est désormais fixé à la somme de 40 015,62 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0295)

- De passer un contrat d'engagement avec L'Académie Supérieure du Théâtre et des Arts (ASTA), sis 18 Rue Ludovic Ménard 49800 TRÉLAZÉ, représentée par son Directeur Monsieur Pierre-Hugo MOULINES, pour une représentation donnée à titre gratuit du spectacle « Cendrillon », le Dimanche 21 Décembre 2025 au cinéma l'Elysée. La Commune prendra à sa charge les frais de transport aller-retour Toulouse/Limoux d'un montant de 71,04 €.

(Décision n° 2025-0296)

- La proposition technique et commerciale établie par le groupement GEOTHERMAQ SAS et BET BEST ENERGIES dont le mandataire est GEOTHERMAQ SAS – Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2, Avenue du Président Pierre ANGOT – 64000 PAU, relative à une étude de faisabilité géothermique sur champ de sondes verticales couplé à une chaussée thermoactive dans le cadre du projet de rénovation énergétique du complexe de la Piscine Municipale de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 19 585,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Part GEOTHERMAQ SAS : 4 585,00 Euros Hors Taxes ;
- Part BET BEST ENERGIES : 15 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0299)

- La proposition technique et commerciale établie par la SAS GEOTHERMAQ – Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2, Avenue du Président Pierre ANGOT – 64000 PAU, relative à la réalisation d'une sonde test et d'un Test de Réponse Thermique (TRT) devant s'inscrire en complément de l'étude de faisabilité géothermique dans le cadre du projet de rénovation énergétique du complexe de la Piscine Municipale de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 24 930,00 Euros Hors Taxes.

Etant également précisé que si la collectivité n'est pas en mesure de pouvoir fournir un groupe électrogène, une option d'un montant de 2 500,00 Euros Hors Taxes devra se rajouter en sus à l'offre financière de base. (Décision n° 2025-0300)

- D'approuver la convention d'occupation temporaire de la Salle de diffusion et disposer des équipements de ladite salle, conclue pour une durée de 2 jours, soit du Jeudi 20 Novembre au Vendredi 21 Novembre 2025.

(Décision n° 2025-0301)

- De la mise à disposition des 4 parcelles communales disponibles cadastrées section DR N° 106, DR N° 28, DR N° 29 et DR N° 30, sises Chemin des Baous à LIMOUX et ce pour une période de 3 ans à compter de la signature de la Convention de mise à disposition de parcelles communales au prix de 60,00 euros par an.

(Décision n° 2025-0302)

- De passer, dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera le Jeudi 29 Janvier 2026, au Pôle Culturel La Tuilerie à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « KATTE » avec l'Association BADOCK THEATRE, sise La Badoque - 87 Chemin de la Badoque 11300 LIMOUX, représentée par son Président Monsieur Jérôme PRIGENT, pour un montant de 9 495 euros TTC.

(Décision n° 2025-0303)

- D'accepter et de signer la convention de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SA ENEDIS dont le siège social est situé 4, Place de la Pyramide - TSA 25001 – 92030 PARIS LA DEFENSE Cedex, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit sise 18, Rue du Palais à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 650,34 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0305)

➤ J'ai déclaré :

- Modifier l'Article 3 de la décision N° 11-206-2025-0230, comme ci-dessous :

- La régie encaisse les produits suivants :

1. L'encaissement des droits d'entrées et de cartes de la Piscine - compte d'imputation 70631
2. L'encaissement des droits d'entrées des emplacements du Terrain Municipal du Camping et des recettes liées – compte d'imputation 70631
3. L'encaissement des cartes d'entrées (tickets) des courts de Tennis, et des recettes liées aux activité de tennis – compte d'imputation 70631.
4. L'encaissement des participations des familles aux activités du Contrat Temps Libre – compte d'imputation 7063
5. L'encaissement des recettes liées aux activités du Terrain PADEL - compte d'imputation 706

(Décision n° 2025-0273)

➤ J'ai fixé :

- A compter du 1^{er} Septembre 2025 :
 - à 0,50 Euro par Heure le tarif péri scolaire (Matin et Soir durant les jours de scolarité).
(Décision n° 2025-0266)
- A compter 1^{er} Janvier 2026, les tarifs du droit d'entrée à la Salle d'Exposition du « Musée du Piano » à l'occasion d'animations organisées au sein de cette structure :
 - Entrée individuelle Adulte : 15,00 Euros
 - Entrée individuelle Enfant de 10 à 16 ans : 7,00 Euros
 - Entrée individuelle Enfant de moins de 10 ans : Gratuit
- (Décision n° 2025-0297)
- Pour la période allant du 17 Décembre 2025 au 4 Janvier 2026, ainsi qu'il suit le prix des tickets vendus aux particuliers permettant de monter sur les manèges « Le Carrousel », « Le Lutin », et les « Simulateurs VR » à l'occasion des fêtes de fin d'année.
 - 1,00 euro le prix du ticket vendu aux particuliers (7 000 tickets)
 - Tickets gratuits (6 000 tickets)
- (Décision n° 2025-0298)
- A compter du 1^{er} Décembre 2025, les tarifs du droit d'entrée au spectacle « KATTE » qui aura lieu au Pôle Culturel La Tuilerie le 29 Janvier 2026.
 - Entrée individuelle adulte : 20,00 Euros
 - Entrée individuelle pour les personnes âgées de 10 à 26 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA : 10,00 Euros
 - Entrée individuelle enfant de moins de 10 ans : Gratuit
 - Entrée individuelle pour les groupes (10 personnes) : 15,00 Euros
- (Décision n° 2025-0304)

1. Attribution de subvention – Règlement façades
Monsieur Pierre BAC ne prend part au vote.

VOTE :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

2. Attributions de subventions – Exercice 2026- (Subventions par acompte)

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

3. Attributions de subventions exceptionnelles

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

4. Demande de subvention auprès de l'ETAT – FONDS VERT

Axe 2 - Prévention des risques d'incendies de forêt de végétation et soutien des travaux de défense incendie

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

5. Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée Travaux de rénovation de la Place de la République à LIMOUX – Contrat Bourg Centre

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

6. Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (Programme LEADER) dans le cadre de la mise en place de QR codes sur des sites patrimoniaux en fonction d'un périmètre délimité afin de conforter l'attractivité du territoire par l'outil numérique. (Dispositif flash itinéré : visite de la ville en autonomie)

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 2 - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

7. Avenant n°1 à la convention-cadre avec l'État « Petites villes de demain »

VOTE :

Pour : 30
Contre : 2 - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND

8. Convention Commune de LIMOUX /SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique)
Effacement réseau Avenue François Clamens

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

9. Convention Commune de LIMOUX/Institut Saint Joseph
Hébergement dans le cadre de la Journée consacrée aux Carnavals du Monde.
21 Février 2026

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

10. Dénomination de voie.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

11. Etude de délimitation du Site Patrimonial Remarquable de la ville de LIMOUX

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

12. Transfert du siège social de la Communauté de communes du Limouxin

VOTE :

Pour : 30

Contre : 2 - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT

Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

13. Modification des statuts de la Communauté de communes du Limouxin

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

14. Convention Modification du tableau du personnel avec effet du 4 Décembre 2025

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

15. Signature Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » - labellisation

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

16. Autorisation pour Mandatement des factures en section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget précédent. Budget Principal Chapitres 20, 204, 21 et 23 - Exercice 2026

VOTE :

Pour : 30
Contre : 2 - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

17. Budget Principal - Durée d'Amortissement

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

18. Ouverture de Crédits - Inscriptions Budgétaire - Décision Modificative n° 3 - Exercice 2025

VOTE :

Pour : 30
Contre : 2 - Mr Julien RANCOULE - Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

COMITE SECRET :

19. Budget Principal 2025
Admission en non-valeur.

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 15 Heures 00.

Fait en Mairie, LIMOUX le 3 DECEMBRE 2025

LE MAIRE,



Pierre DURAND